NONGLARD

20250210

PROCES-VERBAL-DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie.

Présents : Christophe GUITTON, Dominique BOUVET, Bénédicte VIVIANT, Orlane RAGOT, Henri COMBET, Marie-Laure OLIVIER, Kévin PERRON, Isabelle COMBES, Marie-Claire FAVREL, Jean-Paul DERONZIER, Jérémie JOSNET, Laurence NIQUET, Barbara TSCHITSCHMANN, Stéphane BALDACCHINO
Représentés : François FOSSOUX pouvoir à Dominique BOUVET
Absents : Néant
Secrétaire de séance : Dominique BOUVET

Ordre du jour :
1°- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 12 décembre 2024
2°- Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne
3°- Convention entre 6 communes de la CCFU pour proposer des chantiers éducatifs intercommunaux du 22 au 25 avril 2025, pour les jeunes entre 14 et 17 ans
4°- Autorisations d'urbanisme
5°- Informations diverses

M. le Maire demande l'ajout d'une délibération supplémentaire :

- **Subventions**

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

1°- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 12 décembre 2024
Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du jeudi 12 décembre 2024.
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce procès-verbal en l'état.
Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers
Se sont abstenus : néant
Se sont opposés : néant

2°- Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne
Madame Bénédicte VIVIANT, Maire-adjoint, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Auvergne Rhône-Alpes., et après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1
Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de NONGLARD décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:
La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).
Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de NONGLARD décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 150 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable à chaque tirage €ster + marge de 0.87 %
- Frais de dossier : 600 €
- Commission d'engagement Néant
- Commission de mouvement Néant
- Commission de non utilisation Néant

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2
La commune de NONGLARD autorise M. le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article-3
Le conseil municipal autorise M. le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers
Se sont abstenus : néant
Se sont opposés : néant

Délibération 2025-01

3°- Convention entre 6 communes de la CCFU pour proposer des chantiers éducatifs intercommunaux du 22 au 25 avril 2025, pour les jeunes entre 14 et 17 ans
Monsieur Henri COMBET, Maire-adjoint, rapporteur, fait l'exposé suivant :

540330

Comme suite à la réunion de travail « Jeunesse et parentalité » du 15 janvier 2025 entre 6 communes de la CCFU : Choisy, Mesigny, Sallenôves, Lovagny, Sillingy et Nonglard ; il a été proposé d'organiser des chantiers éducatifs à destination des jeunes de 14 à 17 ans, du 22 au 25 avril 2025 (le lundi étant férié),
Ces chantiers éducatifs permettent aux jeunes d'avoir une première expérience de travail (nettoyage de sentiers en lien avec le responsable concerné de la CCFU) et un premier salaire ;
Organisés en partenariat avec l'association de prévention PASSAGE, habilitée à faire les feuilles de paie pour les mineurs ;

Les jeunes sont encadrés par un animateur et un agent technique ;
Considérant qu'un jeune par commune sera recruté ;
Considérant que le coût par chaque commune est de 18€/heure/jeune, soit pour 4 jours de 4h : 16hx18€=288 €/jeune.
Vu le projet de convention entre la Commune de Sillingy et les 5 autres Communes, prévoyant la refacturation des frais engagés à ces Communes dont Nonglard,
Sachant que la commune de Sillingy signera la convention avec l'association Passage.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers
Se sont abstenus : néant
Se sont opposés : néant

Délibération 2025-02

4° - Subventions
Monsieur Christophe GUITTON, Maire, rapporteur expose :

Vu les demandes de subventions reçues en ce début d'année, il est proposé au Conseil Municipal de voter les subventions suivantes :

Associations de la commune		
Association Parents d'Elèves	Aide exceptionnelle classe découverte pour la classe de CM1-CM2 du 02 au 06 juin 2025	1 500.00 €
Association des Anciens Combattants (UNC AFN)		200.00 €
Total		**1 700.00€**

- Précise que ces dépenses seront prévues au Budget Primitif 2025.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers
Se sont abstenus : néant
Se sont opposés : néant

Délibération 2025-03

540330

5° - Autorisations d'urbanisme

Les dossiers d'urbanisme sont présentés par Kévin PERRON, rapporteur.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

Avis favorable avec prescription à Déclaration préalable pour la construction d'un poste de transformation électrique au 12 route du Chef-Lieu (DP 07420224X0021).

Avis favorable avec prescription à Déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques au 56 chemin des Savus (DP 07420224X0023).

Dossiers en cours d'instruction :

Déclaration préalable pour l'installation de 21 panneaux photovoltaïques au 156 route de Chez Collomb (DP 07420225X0001).

Déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de trois bâtiments, Vers Le Chêne (DP 07420225X0002).

Permis de construire pour la construction d'une maison individuelle au 55 route de l'Eglise (PC 7420225X0001).

6° - Informations diverses

Déclarations d'intention d'aliéner :

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un appartement, sur les parcelles B 1047, B 1050, B 1066 et B 1068, au 55 route de l'Eglise, pour une surface habitable de 90.85 m² au prix de 360 000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Opération sapins de noël, remerciements des enseignants :

L'école de Nonglard remercie les personnes qui ont participé à l'opération sapin de Noël en partenariat avec Fleurs et Plantes du Lac. Cette année, nous avons récolté 196 euros.
C'est une belle aide pour le financement de projets pour notre école.
Merci et rendez-vous en fin d'année pour renouveler cette opération !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

AGENDA

Samedi 15 mars 2025 : marche nocturne organisée par le CAN

Samedi 22 mars 2025 : carnaval organisé par l'APE Les P'tits Loups

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT